



FICHE D'ADHESION AU RESEAU REPAIR COLLEGE 3 - Jardineries

Raison sociale de l'entreprise :

Site ou périmètre concerné :

Coordonnées de l'entreprise :

Adresse :

BP : Ville :

Tél : Mail :

Contact du responsable de l'entreprise:

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél : Mail :

Contact du responsable achat produits horticoles :

Nom : Prénom :

Tél : Mail :

Principaux fournisseurs de produits horticoles :

Nom :

Nom :

Nom :

Nom :

Nom :

ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'entreprise adhérente utilisatrice de produits horticoles certifiés « agriculture responsable » (AR), s'engage à :

- Augmenter progressivement ses approvisionnements en produits labellisés « agriculture responsable » sous réserve de leur disponibilité sur le marché ;
- Mettre en place un système de traçabilité des produits certifiés depuis leur réception jusqu'à leur mise en avant en magasin ;
- Identifier les produits certifiés « agriculture responsable » par un affichage spécifique au sein du rayon ;
- Séparer les produits certifiés de leurs homologues non certifiés. En cas de mélange, supprimer l'affichage du label « agriculture responsable » pour ces produits ;
- Faire valider par REPAIR tout projet de communication sur l' « agriculture responsable » (dans l'objectif de vérifier sa conformité vis-à-vis des règles d'utilisation des signes de qualité) ;
- Fournir à REPAIR tout document dont il aurait besoin pour vérifier l'origine certifiée des produits mis en avant au sein du rayon ;
- Transmettre chaque année à l'ODG Repair les données chiffrées nécessaires à l'établissement de statistiques périodiques concernant les volumes commercialisés de produits certifiés bénéficiant d'une valorisation ;
- Participer aux Assemblées Générales de REPAIR et à défaut, transmettre une procuration ;
- Accepter de figurer sur la liste des adhérents pouvant être diffusée aux partenaires, à la presse et au grand public ;
- Solliciter l'aval du conseil d'administration de REPAIR avant d'intervenir publiquement au nom de la structure ;
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue en matière de valorisation du signe de qualité.

REPAIR s'engage à :

- Accompagner l'entreprise adhérente au respect des règles d'utilisation du label « agriculture responsable » ;
- Mettre en place un suivi personnalisé impliquant des visites de terrain et la transmission d'informations permettant le développement des approvisionnements et l'identification des produits certifiés au sein de l'entreprise adhérente ;
- Respecter le souhait de confidentialité de l'adhérent concernant les données relatives à son entreprise ;
- Communiquer à l'ensemble de ses producteurs certifiés la liste des entreprises adhérentes valorisant le label « agriculture responsable » ;
- Promouvoir le travail de valorisation des entreprises adhérentes auprès du public (site internet, réseaux sociaux, presse...) ;
- Tenir informée l'entreprise adhérente sur la progression globale du réseau.

L'adhésion est fixée à 50 000 XPF et est renouvelée annuellement par tacite reconduction, sauf contordre de la part de l'une ou l'autre des parties qui doit être signalée au moins deux mois avant la fin de l'année civile en cours.

Sans préavis dans les délais impartis, l'adhérent sera redevable de sa cotisation pour l'année suivante.

Conformément aux statuts de REPAIR, toute décision d'exclusion d'un adhérent fera l'objet d'une délibération du conseil d'administration justifiant cette décision.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées et déclare avoir pris connaissance des statuts de REPAIR. Je m'engage à payer ma cotisation annuelle.

Fait à :, le

Nom et signature
du Directeur de magasin :

Pour REPAIR,
nom et signature :

Nom et signature
du responsable horticulture :

Cachet de l'entreprise :